



Parlement jurassien
Groupe UDC

Question écrite N° 2664

Problèmes sanitaires par rapport aux coutumes des gens du voyage

Selon la législation fédérale, chaque canton doit prévoir une **aire de repos pour les gens du voyage**.

A ce jour, aucune solution n'a été trouvée dans la République et Canton du Jura ; il se pourrait que cette situation perdure.

Il est à relever et ce depuis quelque temps déjà, des installations illicites se font jour, dont les agriculteurs en sont les principales victimes. C'est en particulier le bétail qui peut être contaminé par les déchets laissés à même le sol (plastiques, boîtes de conserves, voire d'excréments humains) qui dans ce cas d'espèce peut provoquer la maladie dite de **cysticercose** musculaire. Maladie qui n'est pas prise par la caisse des épizooties et qui entraîne d'importante perte financière.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement s'il entend prévoir un fonds servant à indemniser les personnes lésées ?

Ce fonds pourrait être financé en partie par les gens du voyage.

Delémont, le 21 mai 2014

Pour le groupe UDC
Frédéric Juillerat